

Assemblée générale d'Animath

13 juin 2026

Institut Henri Poincaré (Paris) et en ligne

8 votants présents en salle, 9 personnes en ligne

17 votants présents

Contexte et enjeux

L'assemblée générale ordinaire fait comme chaque année, le bilan des actions passées lors de l'année précédente (2025). Elle permet d'informer les adhérents sur la gestion de l'association par les administrateurs et d'élire un nouveau conseil d'administration. L'assemblée générale est ouverte par la secrétaire à 10h05.

Conseil d'administration

La liste des candidats est présentée, la plupart des candidats peuvent se présenter eux-mêmes. Les rares absents sont présentés par la Secrétaire et le Président.

La procédure de vote à bulletin secret permet aux personnes qui sont connectées à l'assemblée générale en ligne de voter. Le vote a été ouvert à 10h15 et clos à 10h40.

17 personnes ont pris part au vote

Le vote pour le Conseil d'administration connaît les résultats suivants

ADIREM : 17 pour

Elodie BERNARD : 16 pour

Aline CAHUZAC : 17 pour

Perrine CHADEYRAS : 17 pour

Edwige CYFFERS : 17 pour

CIJM : 17 pour

Emmanuelle FEAUX DE LACROIX : 17 pour

François FINKBEINER : 17 pour

FSMP : 17 pour

Anne Josiane KOUAM : 16 pour

Benoit LOISEL : 17 pour

MATh.en.JEANS : 17 pour

Vlady RAVELOMANANA : 16 pour

Guillaume SAËS : 17 pour

Science ouverte : 17 pour

SFdS : 17 pour

Martin RAKOVSKY : 17 pour

Mathis RIMBERT : 17 pour

L'intégralité des candidats sont élus.

Rapport moral 2025

Le rapport moral est présenté par les membres du Bureau ou du Conseil d'administration les plus au fait des actions. Chacun expose la partie dont il est en charge ou qu'il représente lors de l'assemblée générale. Quelques questions ont été posées pour mieux connaître les actions.

Le rapport moral figure en Annexe 1.

Vote sur le Rapport moral 2025 :

Approuvé à l'unanimité

Eléments financier

François FINKBEINER présente les éléments financiers à l'assemblée générale : le *Rapport financier* (Annexe 2), le *Rapport du commissaire aux comptes* (Annexe 3), la *Plaquette des comptes* (incluse dans l'annexe 3). Les documents précédemment cités sont proposés à l'approbation :

Vote sur le Rapport financier 2025 :

Approuvé à l'unanimité

Vote sur la Plaquette des comptes 2025 :

Approuvée à l'unanimité

Vote sur l'Avis du commissaire aux comptes 2025 :

Approuvé à l'unanimité

Quitus de gestion

La Secrétaire précise la définition du quitus : le quitus est la reconnaissance du caractère régulier de la gestion de l'association telle qu'elle a été tenue par les organes dirigeants de l'association (pour nous, le Conseil d'administration)

Le quitus est ensuite mis au vote :

Vote sur le quitus de gestion du Conseil d'administration :

Approuvé à l'unanimité

Lors de l'assemblée générale, des planches de présentation ont été projetées : elles figurent en Annexe 4.

La séance est levée à 12h12.

Perrine Chadeyras

Secrétaire générale


IHP - 11 rue Pierre-et-Marie-Curie
75231 Paris CEDEX 05
+33 (0)1 44 27 66 70
Siret : 43159836600018
www.animath.fr

